

# SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 19 JUIN 2014

## COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; M.CROUZET ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; A. FERRIER ; F. MICHEL DIT BARON ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; F. BOUVET ; S. BENSADI ; F. MERLE ; JP GARDE ; E. CHAHBAZIAN ; Y. MAGNIN ; C. CROZET ; N. VASSALO ; F. JEUNOT

Absents excusés : V. VOIGNIER ; M. ASTIER ; B. TEYSSOT ; H. MARTINEZ ; F. ROBIN ; T. SERRADURA ; P. ZANI ;

Procurations : P. ZANI à D. CHASSOULIER ; V. VOIGNIER à M. MONTMAGNON ; H. MARTINEZ à F. JEUNOT ; B. TEYSSOT à C. CROZET ; F. ROBIN à V. BARD ; T. SERRADURA à N. VASSALO

Secrétaire de séance : D. CHASSOULIER

## ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Personnel : intervenante musique	28			1 poste contractuel de 10h/semaine annualisé est reconduit pour l'année scolaire 2014/2015 afin de dispenser l'enseignement musical dans les écoles primaires de la Commune et réaliser le lien et la coordination entre les groupes scolaires et l'école de musique dans ce domaine.
2 - Personnel : renfort sieste école maternelle André Blanc	28			1 poste contractuel de 2.5h/semaine annualisé est créé, suite à l'augmentation des effectifs en classe à la maternelle André Blanc pour la surveillance de la sieste qui est organisée dans les locaux de l'école primaire.
3 - Personnel : création d'un poste d'ATSEM - renfort Ecole Maternelle André Blanc	28			Au regard des effectifs de l'école maternelle André Blanc pour la rentrée 2014/2015, le poste de renfort ATSEM est maintenu.
4 - Personnel : accueil d'un contrat d'apprentissage - services espaces verts - voirie	28			Le Conseil Municipal acte de l'accueil au sein des services espaces verts - voiries, d'un jeune en contrat d'apprentissage. Ce contrat a une durée de deux ans.
5 - Personnel : création de postes dans le cadre du dispositif des emplois avenir	22	6		Le Conseil Municipal approuve la création de deux postes dans le cadre du dispositif d'emploi d'avenir. Ces deux postes seront affectés aux Services administratif et à la bibliothèque.
6 - Personnel : création de poste second de cuisine	22		6	1 poste à temps non complet de second de cuisine pour le service de cantine est créé afin de palier à la hausse importante de repas à préparer quotidiennement et le cas échéant au remplacement du chef.

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
7 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs	28			Le Conseil Municipal a proposé une liste de membres pour constituer la commission communale des impôts directs et a chargé Monsieur le Maire de transmettre cette liste à Monsieur le Préfet afin que ce dernier puisse procéder à la désignation définitive des membres de la CCID.
8 - CAUE : convention de partenariat - projet de restaurant scolaire	28			Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec le C.A.U.E portant sur une mission d'accompagnement sur le projet de création d'un restaurant scolaire et du réaménagement de l'école maternelle André Blanc.
9 - Convention de partenariat - projet de bibliothèque	28			La Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec le C.A.U.E portant sur une mission d'accompagnement sur le projet de construction d'une médiathèque.
10 - Culture : tarifs saison culturelle 2014-2015	28			Le Conseil Municipal acte de la modification des tarifs proposée par la commission culturelle.
11 - Urbanisme : motion afin de conserver la compétence P.L.U.	28			Le Conseil Municipal vote une motion relative au maintien à l'échelon communal de la compétence Plan Local d'Urbanisme.
12 - Urbanisme : révision du Plan Local d'Urbanisme	23		5	Le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.
13 - Ecole : T.A.P. - adoption du règlement intérieur	22	2	4	Le règlement relatif à l'organisation des temps d'activité périscolaire mis en place lors de la rentrée scolaire 2014/2015 est approuvé.

### Questions diverses

Monsieur CROZET demande si toutes les mesures de sécurité ont été prises, en ce qui concerne le déplacement des feux d'artifice au parc municipal de la rue de l'Etrau.

Monsieur le Maire, lui répond que les feux d'artifice ont été calibrés en fonction du nouveau lieu de tir et que le plan de sécurité a été validé par les services préfectoraux et les services du SDIS.